



Concours Prix-Lumière 2017

Le calendrier

- La période d'inscription des projets commence dès maintenant et prendra fin le 15 août 2017.
- Les projets retenus seront mis en ligne pour le vote du « Prix du publique » du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2017.
- Les projets gagnants seront dévoilés lors du Gala Prix Lumière le 2 novembre prochain au musée Grévin Montréal.

Les catégories

- 1) Éclairage Intérieur
- 2) Éclairage Extérieur
- 3) Efficacité Énergétique/Développement Durable
- 4) Contrôles d'éclairage

Règles pour la soumission d'un projet

- a) Toute personne, qu'elle soit membre ou non de l'IES, peut soumettre un ou des projets pour les Prix Lumière.
- b) Les projets présentés doivent avoir été complètes au cours des 24 mois précédant la date maximale d'inscription du 15 août 2017
- c) L'inscription se fera en ligne à partir du site de IES Montréal
- d) Il n'y a pas de limite au nombre de projet soumis par un individu, une entreprise ou un groupe
- e) Un projet ne peut être soumis qu'une seule fois dans le portail de l'IES Montréal. Afin d'assurer l'impartialité des juges, seul un minimum d'information sera transmis lors des délibérations du jury. Aucun nom d'entreprise ne peut figurer sur les documents tel que la description du projet ou les photos fournies avec la candidature. Dans le cas où un membre du jury aurait participé à un projet, ce dernier doit s'abstenir de participer aux délibérations concernant tous projets de la catégorie concernée.



- f) Il est possible de séparer un même chantier en différents projets d'éclairage ou de contrôle et donc de soumettre plusieurs projets à partir d'une même adresse ou chantier. Chacun de ces projets sera jugé séparément.
- g) Chaque projet devra comprendre un texte de maximum 300 mots ne contenant aucun nom de manufacturier ou de produit et décrivant le projet, la problématique de départ, les solutions apportées et comment le projet rencontre les critères de la catégorie
- h) Le texte ou le titre du projet peut contenir le nom de l'emplacement
- i) Un maximum de 5 photos peut être soumis par projet. Les photos devront être en format JPEG avec une résolution de 1024px par 768px minimum. Les photos ne pourront avoir fait l'objet de modifications ou retouches et avoir été prises sans l'aide d'un « flash ». Les photos ayant fait l'objet de retouches ne seront pas prises en considération par le jury lors de l'évaluation des projets.
- j) Chaque photo peut être accompagnée d'un texte de 25 mots maximum.
- k) Toute personne qui soumet un projet a le devoir d'informer le ou les propriétaires ainsi que toute personne ayant participé au projet de son intention de soumettre le projet pour un Prix Lumière.

Les critères

Pour voir les critères d'évaluations, [cliquez ici](#).